

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 27/2013 «Crédit d'ouvrage Réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et Cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais »

Une première rencontre avec deux représentants de la société Schopfer et Niggli en commun avec la Commission de Finance a été organisée le 24 avril par la municipalité. Cinq membres de la Commission d'Urbanisme de Romanel (CUR) ont participé à cette séance d'information (Mme Delapierre et M Eggen étaient excusés). Les membres de la Commission d'Urbanisme composée de Madame Delapierre et de Messieurs Eggen, Fayet et Helm se sont réunis à la Maison de Commune, le 30 avril 2013 ; étaient excusés : Messieurs Morier, Stoll et Villard. Les membres de la Municipalité M. Schiesser, syndic et les municipaux Mme Canu et M. Favre étant présent à la première partie de cette réunion..

Tout d'abord, la commission d'Urbanisme constate l'excellente qualité du préavis présenté. L'historique, l'étude préalable et le concept d'aménagement sont présentés de manière claire et complète. Ils ressortent du rapport des ingénieurs Schopfer & Niggli SA, qualifiés pour analyser et prévoir un plan de circulation, qui nous l'espérons, sera apte à absorber le trafic futur de cette importante zone de circulation. La nécessité de l'aménagement de l'accès à la Migros ainsi que l'utilité du cheminement sécurisé pour les piétons et vélos sont manifestes. La CUR ne voit pas de nécessité à répéter les détails dans son rapport. La CUR se réjouit de la participation de la Migros au financement du réaménagement.

Concernant la description des travaux et des prestations, la CUR aimerait relever les points suivants :

La route de Pont de Felézin est fortement fréquentée par les clients du Centre Commercial. Le trafic est spécialement élevé le samedi, jour où souvent on a des matches au terrain de foot du Marais ainsi qu'une forte fréquentation du Centre sportif. Pour inciter un maximum de sportifs et de visiteurs du Marais de s'y rendre en utilisant la mobilité douce une sécurisation est fortement demandée. Dans le projet qui nous est soumis, la construction de la partie la plus fréquentée est prévue entre le carrefour du Ch. des Terreaux et le futur rond-point à l'est du pont.

Un point clé dans cette partie est l'intersection de la nouvelle piste mixte piétons/vélos avec la route montant de la RC 448 (entre les sections A6 et A7 sur le plan). La priorité de passage entre voitures, piétons et vélos doit être clarifiée. Il faut éviter un changement de priorité comme par exemple piétons prioritaires aux voitures mais voitures prioritaires aux vélos.

Bien que la mise à l'enquête publique s'arrête après le nouveau rond-point (la zone D n'est pas inclus), la CUR aimerait soulever que le passage de la piste mixte au carrefour avec le Ch. du Stand et le Ch. du Marais doit encore être étudié en détail. Le passage au sud, comme proposé, ou un passage au nord doivent être considérés.

Enfin, la CUR souligne que l'utilité du nouvel aménagement avec le nouveau principe de circulation produira tout son effet quant à la diminution du trafic à travers Romanel seulement après la construction des deux bretelles au nord au Ch. de Fontany et au sud au Ch. de la Sauge.

En conclusion, le crédit d'ouvrage de réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et du cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais soumis dans ce préavis est supporté dans son intégralité par les membres de la Commission d'Urbanisme.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'urbanisme à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 27/2013 adopté en séance du Municipalité du 15 avril 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. D'adopter le préavis tel que présenté et d'accorder un crédit de fr. 3'600'000.--, TTC, qui se compose de :
 - 1.1 un crédit d'ouvrage de fr. 1'760'000.—TTC, pour l'aménagement de l'accès au Centre commercial Migros et l'assainissement et mise en conformité du pont de Félezin ;
 - 1.2 un crédit d'ouvrage de fr. 1'385'000.--,TTC, pour l'aménagement, sur le long de la route du Pont de Félezin, de la piste de mobilité douce avec passerelle ;
 - 1.3 un crédit d'ouvrage de fr. 455'000.--, TTC, pour l'aménagement de la piste de mobilité douce le long du chemin du Marais et du chemin des Epinettes ;
2. d'autoriser le financement de ces dépenses par la trésorerie courante, ou au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement, après déduction de la participation forfaitaire de fr. 950'000.--, TTC, de la Société Coopérative Migros Vaud ;
3. d'autoriser l'amortissement de la dépense pour ces travaux sur une durée de 30 ans ;

Pour la Commission d'urbanisme :

Annick Delapierre



Jean-Jacques Fayet



Christian Stoll



Lothar Helm, président



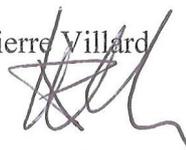
Eric Eggen,



François Morier,



Pierre Villard



Romanel, le 12 mai 2013